

SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET DU LIBRON
ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN
COMITE SYNDICAL DU 26 AVRIL 2012

L'an Deux Mille Douze, le 26 avril.

Le Comité Syndical dûment convoqué à Bayssan à BEZIERS, sous la présidence de Monsieur Jean Noël BADENAS.

Nombre de membres du Bureau : 45 titulaires.

Date de la convocation : 13 avril 2012.

MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSE	MEMBRES	PRESENT OU REPRESENTE	EXCUSÉ
MR ARCAS	*		MR ROBIN	*	
MR BADENAS	*		MR GALONNIER	*	
MR BOUTES		*	MR GUILLAUME	*	
MR VIDAL		*	MR JOVIADO	*	
MR CABANEL		*	MR LACOUCHE	*	
MR CROS		*	MME MARTY	*	
MR DU PLAA	*		MME MATHIEU		*
MR ETIENNE	*		MR PELAGATTI	*	
MR FALIP	*		MR SENEGAS	*	
MR FONTES	*		MR TAILHADES	*	
MR FREY		*	MR TAUPIN	*	
MR GAUTIER		*	MR AFFRE		*
MR MARTINEZ		*	MR ADMANT	*	
MR MESQUIDA		*	MR AURIOL		*
MR PAILHES		*	MR BARSSE		*
MR TROPEANO		*	MR BOLTZ	*	
MME PETARD		*	MR COUDERC	*	
MR VEZINHET		*	MR COSTA		*
MR BARO		*	MR GELY		*
MME PALAYSI	*		MR FORTE		*
MR CAMBON	*		MR LACAS	*	*
MR COMBES		*	MR ROUDIER		*
Mr Bosc	*				

Assistaient également à la réunion :

Mr RIPPERT Laurent, Frédérique Roman, Syndicat Mixte des Vallées de l'ORB et du LIBRON. Pierre Enjalbert, Syndicat Béziers la Mer.

OBJET :	COMPTE RENDU
----------------	---------------------

Début de séance : 14 heures 30.

DELIBERATION N°1 : COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 6 JANVIER 2012.

Le président soumet au Comité Syndical le compte rendu du comité syndical du 6 janvier 2012.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- approuve le compte rendu.

DELIBERATION N°2 : COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2011

Le Président présente le compte administratif 2011, qui peut se résumer comme suit :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		16 358.10		14 134.03		
Opérations exercice 2011	27 593.30	29 754.88	540 555.29	600 830.19	568 148.59	630 585.07
Totaux exercice 2011		+ 2 161.58		+60 274.90		+62 436.48
Résultats clôture 2011 en €		+ 18 519.68		+74 408.93		+92 928.61

Le compte administratif 2011 est conforme au compte de gestion 2011, établi par notre trésorier payeur.
 Le président sort de la salle. Jean Michel Du PLAA met au vote le compte administratif et le compte de gestion 2011.
 Le comité syndical, à l'unanimité :

- **vote le compte administratif 2011 et le compte de gestion 2011**

DELIBERATION N°3 : AFFECTATION DES RESULTATS 2011

Le compte administratif 2011 fait apparaître un excédent d'investissement de 18 519,68 € et un excédent de fonctionnement de 74 408,93 €.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- d'affecter le résultat comme suit :

- 001 : excédent d'investissement reporté : 18 519,68 €
- 002 : excédent de fonctionnement reporté : 74 408,93 €

DELIBERATION N°4 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2012

Le budget supplémentaire présenté s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant total de **92 959,61 €**.
 Le tableau suivant récapitule, par section, les opérations proposées.

Section Investissement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
2182 : Matériel de transport	15 000.00	001 : excédent d'investissement reporté	18 519.68
2183 : Matériel de bureau et informatique	3 519.68	773 : mandat annulé sur exercice antérieur	31.00
28182 : amortissement matériel de transport	31.00		
Total dépenses Investissement	18 550.68	Total recettes investissement	18 550.68
Section Fonctionnement			
Ligne budgétaire	Dépenses	Ligne budgétaire	Recettes
60612 : Energie-électricité	1 000.00	002 : excédent de fonctionnement reporté	74 408.93
616 : Primes d'assurance	2 000.00		
617 : Etudes et recherches	48 508.93		
6132 : location immobilière	4 000.00		
6237 : Publications	1 000.00		
641310 : rémunérations	10 000.00		
6454 : ASSEDIC	900.00		
6218 : Autre personnel extérieur	5 000.00		
6535 : formation	2 000.00		
Total dépenses Fonctionnement	74 408.93	Total recettes Fonctionnement	74 408.93
TOTAL DEPENSES BS 2012	92 959.61	TOTAL RECETTES BS 2012	92 959.61

Le budget supplémentaire propose ainsi de reporter l'excédent 2011 comme suit :

- 001 : excédent d'investissement reporté : 18 519,68 €
- 002 : excédent de fonctionnement reporté : 74 408,93 €

Il propose de réaliser des ajustements de crédits en fonctionnement et intègre le remplacement d'un véhicule en substitution de notre véhicule le plus ancien.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- vote le budget supplémentaire 2012

DELIBERATION N°5 : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL. LOCAUX

Le président présente la convention d'occupation du domaine public Départemental. Il s'agit de la convention des nouveaux locaux du SMVOL, qui seront mis à notre disposition à compter du 1^{er} mai 2012. Le loyer annuel qui nous est proposé est fixé à 4 350,00 €, pour une surface occupée de 107,25 m².

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Autorise le président à signer la convention d'occupation du domaine public départemental

Raymond COUDERC souhaite disposer de nouvelles sur le déménagement du Syndicat Béziers la Mer dans les locaux départementaux. Il rappelle l'intérêt de la mutualisation du travail des équipes du SMVOL et du SITA Béziers la Mer au sein de mêmes locaux. Jean Noel BADENAS ne dispose pas d'information sur ce sujet. Jean Michel Du PLAA indique que cette question sera certainement abordée en Commission permanente le 7 Mai prochain.

DELIBERATION N°6 : CONVENTION SMVOL PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC

Le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron et le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc poursuivent des objectifs communs. Ils possèdent également un territoire commun. Ainsi, au vu de la convergence des objectifs, le SMVOL qui porte le SAGE Orb Libron ainsi que le contrat de rivière Orb Libron et le PNR HL qui élabore et met en œuvre sa charte souhaitent s'engager réciproquement, sous la forme d'une convention partenariale à favoriser la mise en œuvre de la charte du PNR HL, du contrat de rivière Orb Libron et du SAGE Orb Libron».

Une convention de partenariat, sur la période 2012-2014, est ainsi proposée. Elle propose la mise en œuvre des actions suivantes :

✚ PROJETS PAPPH

Afin de mener une démarche qualité sur son territoire (problématiques des ruches, de la qualité de l'eau vis-à-vis en autres des activités de pleines natures...) le PNR HL s'engage à lancer la phase de sensibilisation / animation préalable à la phase technique de rédaction des Plan d'Amélioration des Pratiques Phyto- Horticoles auprès des communes de la vallée de l'Orb et du Jaur suivante :

- Com com du St Ponais :
 - Courniou
 - St pons de thomières
 - Riols

- Com com Orb/Jaur :
 - Prémian
 - St Etienne d'Albagnan
 - Olargues
 - Mons la Trivalle
 - Vieussan
 - Roquebrun

Cette action consiste à mener des entretiens et des réunions d'informations auprès des élus des communes concernées afin de leur présenter la démarche :

- présentation de la problématique phytosanitaire dans le contexte local ;
- description du plan d'amélioration phyto-horticole et de ses étapes ;
- présentation d'exemples de préconisations et des voies possibles d'améliorations des pratiques ;

Pour cela le PNR HL s'engage à fournir les moyens humains nécessaires.

Suite au bilan sur les communes de la vallée de l'Orb et du Jaur et en fonction des résultats obtenus, le PNR HL pourra poursuivre dans un second volet cette action sur la vallée de la Mare.

Le Syndicat mobilisera, dans le cadre du contrat de rivière Orb Libron 2011-2015, les partenaires du contrat pour un soutien financier à cette action.

✚ Acquisition de connaissance sur les très petites masses d'eau et les réservoirs biologiques

Au vu des objectifs du SDAGE « maintien de la qualité des réservoirs biologiques et autres petites masses d'eau en bon état », il apparaît nécessaire de réfléchir à des paramètres de qualités pouvant être mesurés. En effet, les réservoirs biologiques sont à conserver en état mais aucun élément précis concernant cet état n'existe.

Le PNR HL et le Syndicat s'engagent à mener une réflexion commune sur les besoins de connaissances à acquérir. Un partenariat sera recherché avec les partenaires du contrat de rivière Orb Libron 2011-2015, les universités, organismes de recherches etc...

✚ Inventaire des zones humides

Le Syndicat portera, dès 2012, un inventaire des ZH sur son périmètre. Le PNR HL s'engage à réfléchir avec le Syndicat aux plans de gestions à mener pour maintenir ou restaurer en bon état les zones humides inventoriées sur le territoire commun des 2 structures.

✚ Valorisation des profils de baignade

La réglementation impose aujourd'hui aux communes l'affichage des profils de baignades. Les communes concernées souhaitent lancer la signalétique en 2012. Le Syndicat et le PNR HL s'accordent sur la nécessité d'une valorisation du travail fait sur l'eau, vers un affichage clair et ainsi vers une valorisation des points de baignade.

Le PNR HL s'engage donc à lancer avec le syndicat une réflexion sur l'attractivité des profils de baignade.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- autorise le président à signer la convention de partenariat 2012-2014 avec le Parc Naturel Régional du Haut Languedoc.

DELIBERATION N°7 : OBSERVATOIRE D'UTILISATION DE LA RESSOURCE ORB LIBRON : CAMPAGNE 2011

Le thème de la gestion de la ressource en eau sur les vallées de l'Orb et du Libron constitue un axe fort du contrat de rivière Orb Libron et du SAGE Orb et Libron. En effet, l'arrivée massive de populations nouvelles sur les communes sollicitant cette ressource s'est traduite par une augmentation substantielle de la pression sur l'Orb. Cette évolution s'accroîtra certainement dans les années à venir. Conscients de cette situation et soucieux de préserver le formidable patrimoine naturel que constituent nos cours d'eau et leurs masses d'eau souterraines associées, les élus du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron ont mis en place un comité technique de suivi de l'utilisation de la ressource en eau Orb.

Ce comité, mis en place en mars 2006, s'est fixé les objectifs suivants :

- Eclairer les élus du Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron et de la CLE du SAGE Orb Libron sur l'utilisation actuelle et future de la ressource en eau Orb Libron, ainsi que son impact sur le milieu,
- Eclairer les élus du Syndicat Mixte et les membres de la CLE sur la définition d'une politique globale et cohérente d'utilisation de la ressource en eau Orb Libron,
- Définir les cahiers des charges des études à lancer pour l'optimisation de la gestion quantitative et effectuer le suivi des études,
- Favoriser la reconnaissance des enjeux liés à la gestion quantitative auprès des différentes catégories d'acteurs, dans l'Hérault et dans l'Aude,
- Définir les modalités de gestion en situation de crise,
- **Se doter d'un outil permettant le suivi de l'équilibre besoins – ressources à l'échelle du bassin de l'Orb,**
- **Prendre en charge le suivi et l'évaluation des actions qui seront réalisées.**

Le comité de suivi a décidé, pour atteindre les deux derniers objectifs, **la mise en place d'un observatoire de l'utilisation de la ressource Orb Libron.**

Il s'agit ainsi pour le Syndicat Mixte des Vallées de l'Orb et du Libron de centraliser, sur la période estivale, les débits prélevés dans l'Orb, les débits restitués dans l'Orb et les valeurs caractéristiques des débits et/ou volumes disponibles sur le bassin versant.

Le 08 décembre 2008, une convention liant le Département de l'Hérault, BRL, la Lyonnaise des eaux, VNF et le SMVOL pour la fourniture des données utiles à l'observatoire était signée. Cette convention a été mise en application dès l'été 2009.

Le rapport donne les résultats de l'année 2011, et les compare à ceux des années 2008, 2009 et 2010.

Le comité syndical, à l'unanimité :

- Prend acte de ce rapport

Raymond COUDERC, souhaite savoir si les prélèvements AEP à destination de l'Aude ont augmenté. Laurent RIPPERT indique que, en 2011, il n'y a pas eu d'augmentation des prélèvements à destination de l'AEP. Ceci étant, dès que la troisième tranche de la station de traitement de Puech Labade sera réalisée, cela sera le cas. Serge LACOUCHE souligne l'intérêt de l'observatoire, notamment pour le suivi des débits « gérés » par BRL.

DELIBERATION N°8 : EXTENSION DE L'OBSERVATOIRE D'UTILISATION DE LA RESSOURCE ORB LIBRON : NOUVELLE CONVENTION

Le 08 décembre 2008, une convention liant le Département de l'Hérault, BRL, la Lyonnaise des eaux, VNF et le SMVOL pour la fourniture des données utiles à l'observatoire était signée. Cette convention a été mise en application dès l'été 2009.

Les données relatives aux prélèvements étaient cependant limitées au secteur de l'Orb entre Réals et la Mer.

Il est proposé d'étendre l'observatoire à l'ensemble du bassin versant de l'Orb et du Libron, dans le cadre de la convention annexée au présent rapport.

Le comité syndical, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le président à signer la convention relative à l'observatoire d'utilisation de la ressource Orb Libron.

DELIBERATION N°9 : MOTION SUR LE GAZ DE SCHISTES

En France, afin de confirmer la présence de quantités importantes de gaz non conventionnels dans le sous sol, plusieurs permis d'exploration ont été octroyés.

Suite à la mobilisation des collectivités et des citoyens, les permis de Nant (Aveyron), de Villeneuve-de-Berg (Ardèche) et de Montélimar (Drôme) ont été abrogés. Ces 3 permis indiquaient en effet qu'ils utilisaient la technique exploratoire par fracturation hydraulique.

Le permis « Plaines du Languedoc » accordé à la société Lundin n'a quant à lui pas été abrogé, cette société ayant indiqué qu'elle n'utiliserait pas la technique exploratoire par fracturation hydraulique.

Ce permis concerne 111 communes Héraultaises et 52 communes Audoises. Sur le territoire Orb Libron, 41 communes sont concernées (liste des communes du périmètre dans le tableau ci-joint).

Les gaz de schistes sont piégés dans des couches sédimentaires, à l'origine riches en limons et en matières organiques, situées à 2000 ou 3000 m de profondeur.

En l'état des connaissances, l'exploration et l'exploitation de ces gisements de gaz font peser de fortes menaces sur la qualité et la quantité des ressources en eau stratégiques du bassin Orb et Libron.

Aussi, Il vous est proposé d'adopter une motion demandant l'annulation du permis d'exploration des gaz de schiste sur la partie qui concerne l'Orb et le Libron.

Raymond COUDERC indique que le Sénat et l'Assemblée nationale ont voté une loi qui interdit la technique de fracturation hydraulique et que, de ce fait, il n'est pas nécessaire de se positionner contre.

Jean Noel BADENAS indique qu'il n'y a aucune garantie sur les autres techniques tant exploratoires que d'exploitation.

Après en avoir débattu, le comité syndical

Considérant

- Que le permis d'exploration de gaz de schiste du secteur Plaines du Languedoc, accordé par l'Etat français, s'étend sur partie importante de notre bassin versant
- Que l'octroi de ce permis s'est fait dans une grande discrétion, sans consultation des niveaux décisionnels locaux ;
- Qu'en l'état des connaissances, l'exploration et l'exploitation des gaz de schiste fait peser de fortes menaces sur les ressources en eau du bassin, tant d'un point de vue quantitatif, au vu des volumes nécessaires à la technique exploratoire, que d'un point de vue qualitatif, vu les produits injectés dans les forages.

Décide, à l'unanimité, moins 3 abstentions (Raymond COUDERC, Georges FONTES, Jean Pascal PELAGATTI), décide :

- de demander l'annulation du permis de recherche sur le secteur plaines du Languedoc.

DELIBERATION N°9 : CONCERTATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA DCI ET LA DEFINITION DES TERRITOIRES A RISQUE IMPORTANT (TRI)

Le 8 mars 2012, la commission géographique inondation « Cotiers Ouest » s'est réunie à Palavas pour présenter le processus de sélection des Territoires à Risques d'Inondation Important (TRI). Cette rencontre a été organisée dans le cadre de la mise en place de la Directive Cadre Inondation.

Qu'est ce qu'un TRI ?

Les TRI sont les secteurs où les enjeux exposés sont les plus importants au regard de l'échelle nationale et du bassin. Ils correspondent à une « concentration d'enjeux dans une zone potentiellement inondable » permettant d'agir de manière volontariste et prioritaire pour réduire les conséquences négatives liées aux inondations.

Le périmètre de chaque TRI doit être vu comme un « bassin de vie » distinct de l'échelle de gestion des risques d'inondations.

Il est constitué d'un assemblage de communes centré autour d'un pôle urbain.

Qu'elles sont les conséquences d'être retenu ou non TRI ?

- **Priorisation de la part de l'Etat des fonds publics**
- **Obligation pour les TRI listés dans l'arrêté du préfet de bassin :**

- Cartographie des risques à minima sur le périmètre du TRI :
 - 3 niveaux d'aléa : événements extrêmes, crue de référence du PPR, événement fréquent
 - A minima, caractériser certains type d'enjeux : population, types d'activités économiques, établissements, infrastructures ou installations sensibles dont l'inondation peut aggraver ou compliquer la gestion de crise
 - Déterminer le périmètre pertinent de la stratégie locale : objectifs, délais dans lesquels elle doit être arrêtée par le Préfet
 - Répondre aux objectifs appropriés sur ce territoire fixés par le PGEI à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée
- **Contrainte forte de calendrier** et de contenu pour les territoires concernés : nécessité d'une implication forte et structurée des acteurs du territoire.

Quels TRI en Languedoc Roussillon ?

La carte jointe au présent rapport donne les TRI proposés par les services de l'Etat. En l'Etat, il n'est pas proposé de TRI sur le périmètre du bassin versant de l'Orb et du Libron.

Quel positionnement du SMVOL sur cette proposition ?

Le courrier annexé au présent rapport propose un positionnement du SMVOL sur le projet de l'Etat.

Après en avoir débattu, le comité syndical, à l'unanimité :

- **Donne son accord sur le positionnement du projet de courrier présenté**

Fin de séance : 16 heures

Béziers, le 26 avril 2012

**Le Président du Syndicat Mixte
Des vallées de l'Orb et du Libron**



Jean Noël BADENAS